



## FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE DE CONDUITE EN SECURITE CACES® DES ENGIN DE CHANTIER

Article R.4323-55 du Code du Travail  
et Recommandation CNAMTS R372m

**Référence :** MANU372

### **Objectifs :**

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Acquérir les bases de la réglementation et les principaux textes de la sécurité sociale
- Identifier les principaux types d'engins, leurs caractéristiques principales et le fonctionnement des principaux organes de service et de sécurité
- Identifier les principaux risques inhérents à la fonction, les règles de conduite, de circulation, de stationnement et les dispositions générales de sécurité
- Réaliser en sécurité les opérations prescrites impliquant la mise en œuvre des engins

### **Public :**

Salarié de l'entreprise amené de par ses activités professionnelles à conduire, même de manière occasionnelle, un engin de chantier

### **Pré-requis :**

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français

### **Programme :**

#### **1 - CONNAISSANCE DU CODE DE LA ROUTE**

- Identification et connaissance de la signalisation en vigueur
- Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
- Connaissance des équipements réglementaires pour les véhicules

#### **2 – DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGIN**

- Les prescriptions de textes réglementaires applicables aux engins de chantier
- Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée
- Le port des protections auditives
- La recommandation « L'utilisation et l'entretien des engins de chantier » de la CNAMTS
- Les catégories d'engins susceptibles d'être confiés à un salarié selon « l'autorisation de conduite » délivrée par son employeur
- Les informations spécifiques à un chantier
- Les responsabilités et pénalités encourues

#### **3 – TECHNOLOGIES ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN**

- Les différents organes : description et technologie
- La préparation à la mise en route
- Les précautions lors de l'arrêt

#### **4 – RISQUES INHERENTS A LA FONCTION**

- Définition du risque : mécanique, électrique et chimique
- Les différents risques concernés : levage, chargement

#### **5 – LES REGLES DE CONDUITE**

- Les règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins

#### **6 – EXERCICES PRATIQUES**

- Prise de poste et fin de poste
- Vérifications avant utilisation
- Prise en main des engins
- Exercices divers adaptés aux catégories d'engins concernés

(Suite ci-après)



## FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE DE CONDUITE EN SECURITE CACES® DES ENGIN DE CHANTIER

Règlementation décret du 02/12/98, article R 233-13-19 du Code  
du Travail et Recommandation CNAMTS R372m

**Référence :** MANU372

**Conditions :**

- Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés : chaussures de sécurité, casque, gants...

**Catégories :**

- De 1 à 10
- Validité du CACES : 10 ans

**Durée :**

- **Débutants (une catégorie):**  
1 jour de théorie, 2 jours de pratique + 1 jour de test
- **Expérimentés (une catégorie)**  
1 jour de théorie, 1 jour de pratique + 1 jour de test

Moyens et méthodes pédagogiques :

*Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.*

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

*L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.*

***L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par l'intermédiaire d'un contrôle théorique et pratique selon le référentiel R372m (CNAMTS) Délivrance du CACES® et d'une Autorisation de Conduite validée par l'employeur***